- JOBS DANS L'ANIMATION -

Vous appréciez le travail en lien avec des enfants et/ou des ados, vous avez envie de tout mettre en œuvre pour qu'ils gardent un souvenir impérissable de leurs vacances ? Vous aimez les activités de plein air ou le sport, le théâtre ou le dessin, vous aimez le travail en équipe …

Avant de chercher un emploi dans l'animation

Pour travailler en tant qu'animateur dans un centre de loisirs ou de vacances, il faut préparer le **Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).**

Le BAFA en quelques mots :
La formation BAFA permet :

- d'accueillir et d'encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents
- d'animer des activités ludiques et de découverte
- d'accompagner les projets des enfants et des adolescents
- de travailler en équipe

L'âge requis est de 17 ans révolus au 1er jour de formation.
L'inscription à la formation se fait sur le site internet www.bafa-bafd.gouv.fr
La formation générale et la session d'approfondissement sont payantes.

Des aides financières sont possibles avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et le Pôle Emploi (pour les demandeurs d'emploi).
Certaines associations peuvent vous financer une partie de la formation en contre partie de bénévolat au sein de leurs centres de loisirs.

Le BAFA : une formation en 3 étapes

La formation se déroule sur une durée de 30 mois maximum selon les étapes suivantes :

1. La formation générale :

8 jours (consécutifs ou discontinus) : à l'issue de cette session, l'appréciation satisfaisante confère la qualité « d'animateur stagiaire » (valable uniquement durant le délai de la formation au BAFA). Il ne peut s'écouler plus de 18 mois entre la formation générale et le stage pratique.

2. Le stage pratique :

Minimum 14 jours en centre de vacances, (en un ou deux séjour(s) au plus) ou en centre de loisirs : les centres doivent être habilités par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

3. La session d'approfondissement ou session de qualification : (au choix du candidat)

Session d'approfondissement : minimum 6 jours : son but est de compléter la formation du candidat et de faire un bilan des deux étapes précédentes.

Session de qualification : minimum 8 jours : elle a pour but de confirmer ou reconnaître une compétence technique dans un domaine spécialisé de l'animation (activités scientifiques ou techniques, pratiques sportives ou communication) et de faire un bilan des deux sessions précédentes.

Des formations complémentaires

Les formations telles que le PSC1 (Prévention et secours civiques de classe 1) ou le BSB (Brevet de surveillant de baignade) sont très demandées et peuvent faire la différence lors d'un recrutement.

Pour en savoir plus sur ces formations, consultez les fiches au CRI-BIJ :
5.412 « Les formations et diplômes du secourisme »
2.483 « Educateur sportif » pour maître nageur.

La recherche d'un job dans l'animation

Le Contrat d'Engagement Educatif !
Dans la mesure où vous participez occasionnellement à des fonctions d'animation, vous pouvez être amené à signer un contrat de travail appelé Contrat d'Engagement Educatif (CEE).

Il s'agit d'un dispositif valorisant l'engagement volontaire qui est traduit au plan juridique par un système dérogatoire sur plusieurs points au code du travail :
- on ne peut travailler plus de 80 jours sur une période de 12 mois consécutifs sous le régime de ce contrat.
- le repos quotidien est d'une durée minimale de 11h consécutives.
- le repos hebdomadaire est d'une durée minimale de 24h consécutives.
- la rémunération ne peut être inférieure à 2,20 fois le SMIC horaire par jour. Il s'agit d'un minimum. (ex : 9.22 x 2.20 = 20.28€/j : vous ne pouvez pas être payé moins de 20.28€ brut par jour)
- lors d'une présence continue auprès des publics accueillis, la nourriture et l'hébergement sont à la charge de l'organisation de l'accueil.

Quelques conseils pour trouver le stage pratique ou un poste d'animateur (rice)

Commencez vos démarches dès le mois de février pour travailler en été.
Parlez-en autour de vous.
Si vous recherchez votre stage pratique (14 jours en continu ou en discontinu), votre organisme de formation pourra vous aider dans votre recherche en favorisant les démarches à l'intérieur de son réseau.
Retrouvez au CRI-BIJ, les coordonnées des associations mosellanes organisatrices de séjours et centres de loisirs.

Le CV et la lettre de motivation :

- précisez l'âge des enfants ou ados que vous souhaitez encadrer.
- précisez votre âge, si vous avez le permis (et depuis quand).
- indiquez si vous avez le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'animateur), la formation aux premiers secours intitulée « Prévention et Secours Civiques 1 », le BSB (surveillant de baignade), voir le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif et si vous avez déjà été chef de convoyage (accompagner les jeunes dans le car)… ce sont des plus !

Des conseils en plus

Le **Pôle Emploi** peut vous aider, via son site: www.pole-emploi.fr:
[Actualités / Mode d'emploi / Pratique / Affûtez vos outils pour décrocher un job]:

- Conseils sur la rédaction du CV
- Conseils sur la rédaction de la lettre de motivation
- Conseils sur l'entretien d'embauche

L'**AFIJ** (Association pour Faciliter l'Insertion des Jeunes) aide les jeunes diplômés à se préparer pour leur première recherche d'emploi/job : à Metz, 39 avenue Foch.

La **Mission Locale** accueille et accompagne les jeunes demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans.
La Mission Locale de Metz accueille à Bellecroix, Borny, Metz centre, Metz Nord, Sablon et la Mission Locale de Metz Campagne accueille à Montigny les Metz, 66 rue de Pont à Mousson.

Pour continuer votre recherche d'emploi, le **CRI-BIJ** peut vous aider grâce à sa documentation :

- « Le CV »
- « L'entretien d'embauche »
- « La lettre de motivation »
- « Le baby-sitting »
- « Jobs dans l'animation »
- « Jobs à l'étranger »
- « Jobs d'été 2012 »
- « Jobs d'été 2012 moins de 18 ans »

CRI-BIJ Moselle

Centre de Renseignement et d'Information
Bureau Information Jeunesse
1, rue du Coëtlosquet – 57000 METZ
Tél : 03 87 69 04 50
Site www.cribij.fr - Mail metz@cribij.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 13h à 18h et le vendredi de 9h à 12h.